

dépense totale	33 433 €
subvention Conseil Général du Var	10 000 €
autofinancement	23 433 €

sollicite une aide financière du conseil général d'un montant de 10 000 €

Jean luc FABRE pense qu'il faudrait intensifier la collecte par apport volontaire et propose d'étudier l'aménagement des conteneurs en les dotant de puces électroniques afin de connaître leur degré de remplissage et d'éviter ainsi des débordements intempestifs.

Les ordures ménagères sont effectivement un gros dossier puisque c'est le premier budget du canton de Fayence et des progrès importants peuvent être réalisés financièrement et au terme d'organisation sur la base des conclusions d'une étude en cours de lancement sur l'optimisation de la gestion des déchets dans le canton. Les offres des bureaux d'études nous sont parvenues et Jean Pierre BOTTERO propose de réunir la commission d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

13 - RENOUVELLEMENT DE LA DÉLIBÉRATION EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE DANS LE CANTON DE FAYENCE (cf. pour mémoire délibération du 20/6/07)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 20/6/2007
demande de création d'un lycée dans le canton de Fayence

Monsieur le Président expose :

cela fait plus de 15 ans qu'élus et forces vives réclament la création d'un lycée dans le canton de Fayence pour mettre fin au lourd handicap dû à la durée des transports scolaires dont sont victimes les lycéens du canton et des communes limitrophes de l'ouest des Alpes Maritimes.

Il rappelle la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Pays de Fayence en date du 30 juin 1997, prise en appui à celles des différents Conseils Municipaux et demandant une telle création

Regrettant certains espoirs déçus, il constate que l'ouverture d'un lycée au Muy, évènement heureux pour la région concernée, ne résout en rien pour le secteur de Fayence et des communes limitrophes de l'ouest des Alpes Maritimes la question de la durée des transports scolaires aux conséquences si regrettables pour nos enfants.

Le Conseil Communautaire :

- considérant les conditions de travail pénalisantes dont souffrent les lycéens du canton de Fayence et des communes limitrophes du fait de l'accomplissement des longs trajets de transport scolaire,
- considérant l'importance des effectifs concernés, qui ne cessent de croître année après année et pour lesquels le problème demeure,
- considérant l'existence d'un site d'accueil adapté remarquablement placé et réservé par la commune de Montauroux à ce projet,
- considérant enfin l'unanimité des élus des communes du canton de Fayence, et au delà, totalement en phase avec la population en attente depuis 15 ans,
- demande solennellement à l'Etat et au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'azur d'engager la programmation des crédits et des études nécessaires à la construction d'un lycée d'une capacité de 1200 élèves dans le canton de Fayence.

Jean Pierre BOTTERO propose de renouveler cette demande afin de l'adresser aujourd'hui au CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR et à tous les acteurs dans ce dossier suite à des articles dans la presse et également une intervention de Madame CABITEN, conseiller régional soutenant ce projet.

Jacques NAIN pense que le problème vient plutôt du recteur de l'académie de Nice qui semble opposé à ce projet.

Jean Pierre BOTTERO informe le conseil communautaire que plusieurs communes et personnalités ont soutenu la délibération du 20/6/2007 : Saint-Cézaire, Peymeinade, les Adrets-de-l'estérel Tignet, Bagnols-en-forêt, Claviers, mais également le Député du Var, Georges GINESTA et le conseiller régional, Olivier AUDIBERT TROIN. Toutes ces communes représentaient un nombre important de lycéens.

Jean Pierre BOTTERO pense également demander à Hubert FALCO de renouveler son appui dans ce dossier puisque que maintenant il est nommé au gouvernement Secrétaire d'Etat pour l'Aménagement du territoire.

Enfin, il est proposé d'organiser une pétition des citoyens avec les élus en tête pour augmenter encore le poids de cette démarche.

Michel POMIER pense qu'il faut rencontrer le recteur car il change souvent et la position aura peut être évoluée.

Jean Luc FABRE ajoute que le rythme démographique du canton est tel qu'il est envisagé la construction d'un troisième collège et les trois collèges réunis représenteront certainement la quantité nécessaires de lycéens.

Adoptée à l'unanimité.

14° - CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE À BUT DE CONCERTATION, PARTICIPATION, COMMUNICATION, INFORMATION ET REFLEXION CONCERNANT LE SCOT

Jean Pierre BOTTERO pense qu'il est nécessaire de présenter les trois documents du SCOT pour qu'il y ai une réelle concertation avec les citoyens du canton de Fayence. Les personnes intéressées pourraient faire une demande écrite.

Jacques NAIN déclare que cette démocratie associative l'inquiète et qu'il ne faudrait pas que cette assemblée prenne le pas sur la démocratie des élus.

Jean Pierre BOTTERO rappelle que de toute façon les décisions prises seront celles du conseil communautaire en la matière.

Jean Marc LAVIELLE rappelle que la loi fait obligation au conseil communautaire d'informer le public (cf.le texte de la délibération du 29/3/2006) il s'agit donc ici d'une simple modalité de consultation du public proposé par le Président Bottero.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU SIVOM DU 29/3/2006 Prescription de l'élaboration du SCOT, objectifs poursuivis et modalités de concertation.

Monsieur le Président expose :

- vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L222-4 et suivants, et L 300-2
- vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2005 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Canton de Fayence
- considérant qu'il appartient au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays de Fayence, conformément à l'article 3-4-6 de ses statuts, d'engager la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de concertation